

Activités de services communautaires

Date d'adoption	Septembre 2013
Date d'entrée en vigueur	Septembre 2013
Date de la modification	Juin 2017
Date d'entrée en vigueur de la modification	Juin 2017
Instance responsable	Vice-décanat aux études de 1er cycle
Instance décisionnelle	Comité de programme du doctorat en médecine

Le programme de doctorat en médecine offre des activités de services communautaires dans le cadre de l'Introduction à la clinique qui se déroule pendant le cours « *Suivi du développement des compétences* ». Les étudiants doivent réaliser une expérience d'apprentissages structurés et obligatoires dans un service communautaire. Ainsi, dans leur curriculum, ils doivent faire un bloc-stage dans un organisme communautaire ou à travers une activité communautaire de leur choix. Ce bloc-stage est d'une durée de douze (12) heures dans le même milieu et se déroule durant leur deuxième (2) ou troisième (3) année du programme. Les objectifs de cette expérience sont les suivants :

1. Renforcer leur imputabilité sociale communautaire;
2. Prendre conscience de leur rôle en tant que citoyen, mais aussi comme futur professionnel de la santé dans leur communauté et dans la société;
3. Comprendre la mission et les différents contextes d'un service communautaire;
4. Développer les compétences visées dans le programme de médecine;
5. Réfléchir sur le développement de ses compétences à travers ses activités et en documenter judicieusement les apprentissages réalisés.

Il n'y a pas d'évaluation formelle par les médecins ou autres professionnels de la santé pour juger de la réussite ou non de cette activité. Seule une attestation de présence de l'étudiant, incluant le nombre d'heures effectuées, est remise à son superviseur. Ainsi, à la fin de la deuxième (2) ou de la troisième (3) année, selon leur cheminement, l'étudiant doit réaliser une « analyse réflexive » sur cette activité dans le cadre du cours *Suivi du développement des compétences* et la remettre à son superviseur. Ce dernier devra lire celle-ci.

Il est possible aux étudiants de faire valoir l'implication étudiante dans différents projets ou comités de services communautaires. L'implication étudiante est valorisée et encouragée au niveau universitaire par le Bureau de la vie étudiante (BVE) et au niveau du programme par la possibilité d'obtenir trois (3) crédits à option. Celle-ci est reconnue de diverses manières par le BVE. D'abord, une des politiques importantes de l'Université Laval est la Politique de reconnaissance de l'implication étudiante, qui vise à établir les objectifs et à déterminer les conditions générales d'admissibilité et d'évaluation des demandes de reconnaissance de l'implication étudiante. Le BVE encourage les



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de médecine

2

étudiants à s'engager de manière significative en tant que membre de la communauté universitaire et en tant que citoyen. Il incite à développer des compétences personnelles complémentaires à celles que l'étudiant acquiert au cours de sa formation universitaire. Aussi, le BVE organise chaque année le Gala de la vie étudiante, afin de souligner les initiatives et le génie créatif des étudiants de l'Université Laval dans des activités parascolaires au cours de l'année universitaire. Des bourses et des trophées sont remis à tous les lauréats.